



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2020 - 44**

**Objet :
Budget Affenage
Décisions modificatives**

Date de la convocation : 02/11/2020
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le quatre novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : BARTHELEMY Laure (pouvoir à VALERO Fanny), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (pouvoir à CLAVEL Inès)

M. OULLIE Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

Pour faire suite à la décision du Conseil Municipal d'amortir les travaux de l'affenage, il convient de prendre une décision modificative au budget 2020.

Monsieur le Maire précise que la somme prévue et votée au BP 2020 Affenage est insuffisante et qu'il convient de modifier les crédits comme suit.

Section fonctionnement dépenses	Section investissement Recettes
6811- Dotation aux Amortissement +211,37€	28121 - Amortissement : + 211,37€
6112- Intérêts courus non échus - 211,37€	10222 - FCTVA : - 211,37€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'accepter la décision modificative énoncée ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 04 novembre 2020

Le Maire
Thibaut BARRAL

